



PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 14/11/2023

RAVE PARTY NON AUTORISÉE À CHARTRIER-FERRIÈRE : BILAN DÉFINITIF

Durant le week-end du 10 au 12 novembre, une rave party de plus de 800 personnes s'est tenue sans autorisation et malgré l'interdiction préfectorale en date du 10 novembre 2023 dans un champ de la commune de Chartrier-Ferrière.

Voici le bilan définitif :

Au total, 598 infractions ont été relevées :

- 15 usages de stupéfiants
- 21 conduites sous l'emprise de stupéfiants
- 3 conduites sous l'empire d'alcool
- 341 circulations interdites sur chemin forestier
- 218 stationnements interdits dans une zone naturelle protégée

Les opérations de saisies de matériels et de véhicules sont terminées. Le bilan des saisies s'élève à :

- 3 fourgonnettes
- 1 véhicule break
- 1 poids lourd de 19T
- 3 groupes électrogène dont un sur remorque
- la structure métallique de la scène
- du matériel de sonorisation : une quarantaine d'enceintes, des platines, des amplis
- divers matériels de spectacle dont les lumières

Au total, les saisines représentent plus de 60 m³ de matériels et un montant dépassant 100 000 €.

Le préfet condamne fermement l'organisation illégale de ce rassemblement festif à caractère musical et salue l'action des gendarmes qui ont agi avec professionnalisme.

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex



Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
 BP 250 -19 012-TULLE Cedex